

# 5G : les 4 critères du gouvernement pour l'attribution des licences

Une nouvelle étape déterminante vient d'être franchie dans le déploiement de la 5G.

« Le Gouvernement précise dès à présent au régulateur les objectifs qu'il lui reviendra de poursuivre dans l'élaboration du cahier des charges : l'aménagement numérique du territoire, l'équilibre concurrentiel, l'innovation et enfin l'émergence de nouveaux services en faveur des « verticales » de l'économie. » détaille [un communiqué](#)

Dans un courrier cosigné par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, et par Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, le gouvernement indique avoir identifié 4 chantiers d'envergure pour « l'appel à candidatures, qui devrait être lancé à l'automne 2019 pour des attributions début 2020 ».

- libérer et attribuer les fréquences radioélectriques pour les réseaux 5G ;
- favoriser le développement de nouveaux usages industriels ;
- accompagner le déploiement des infrastructures de la 5G grâce à des conditions favorables à un déploiement rapide ;
- assurer la transparence et le dialogue sur les déploiements de la 5G et l'exposition du public.

Le prix de réserve des licences (la bande 3,4 – 3,8 GHz ) sera fixé cet été.

*Bien reçu ! L'[@Arcep](#) est au travail pour préparer cette attribution inédite (plus de 300 MHz !) dans le cadre de ces orientations. À suivre ! <https://t.co/6xRddTRgSQ>*

— Sébastien Soriano (@sorianotech) [10 mai 2019](#)